VIVO ENERGY
CÔTE D'IVOIRE

COMMUNIQUE

En application des dispositions de l'article 548 de l'acte uniforme de l'**OHADA** relatives au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan a rendu l'Ordonnance **N° 1813/2022 du 21 Juin 2022**, sur requête de la société **VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE**, prorogeant au **30 Septembre 2022**, la tenue de la réunion de son Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Nous vous communiquerons en temps opportun la date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale de la société **VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE.**

Fait à Abidjan, le 30 Juin 2022

Pour Vivo Energy Côte d'Ivoire

VIVO ENERGY CI
SA avec CA - RCCM : CI-ABJ-1962-B-2623
CAPITAL 3.150.000.000 F.C.F.A
ABIDJAN 15
21-75-27-01 - Fax : 21-27-53-19
DIRECTION GENERALE

Abou SOW
Directeur Général

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE
Zone industrielle de Vridi Rue des Pétroliers
15 B.P. 378 Abidjan 15

Tel : +225 27 21 75 27 27
27 21 75 27 01
Fax : +225 27 21 27 24 99
27 21 27 53 19
www.vivoenergy.com

Shell Licensee